



Aux personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, a adopté par résolution le projet de règlement portant le numéro 352-2 modifiant le règlement numéro 352 intitulé « *Règlement de zonage* » afin de créer un espace vert dans le secteur de la rue Vadnais et d'autoriser les bâtiments de 4 logements dans les zones M-2 et M-3;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, lundi le 12 janvier 2026, à 19 h à l'hôtel-de-ville, sis au 2021 rue Principale à Saint-Cuthbert;

Le projet de règlement cité plus haut vise à créer un espace vert dans le secteur de la rue Vadnais suivant la cession de ces derniers à la Municipalité de Saint-Cuthbert par le Gouvernement du Québec et à permettre la construction d'immeubles de 4 logements dans les zones M-2 et M-3. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-cuthbert.qc.ca.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la Municipalité, sis au 2021 rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce 23 décembre 2025.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier